



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/32/94
13 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 37 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

CONCLUSION D'UN TRAITE MONDIAL SUR LE NON-RECOURS A LA FORCE DANS LES
RELATIONS INTERNATIONALES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.6/32/L.18

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 70ème séance, tenue le 12 décembre 1977, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.18. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet (A/C.6/32/L.20).
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.18, l'Assemblée générale :
 - a) Déciderait de créer un comité spécial chargé d'élaborer un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, composé de _____ Etats Membres désignés par le Président de l'Assemblée générale sur la base d'une répartition géographique équitable et de la représentation des principaux systèmes juridiques du monde;
 - b) Chargerait le Comité spécial de rédiger le plus tôt possible un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'autoriserait, aux fins de l'exécution de son mandat, à examiner les propositions et suggestions qui seraient faites par tout Etat, en tenant compte des vues exprimées au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale; et
 - c) Prierait le Secrétaire général de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens et services nécessaires, y compris en ce qui concerne l'établissement des comptes rendus analytiques des séances du Comité.
3. On part de l'hypothèse que le Comité spécial se réunirait à New York du 21 août au 15 septembre 1978; que cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français,

et russe) seraient utilisées pour tous les travaux, sauf dans le cas de la documentation publiée après la session, qui serait établie également en arabe; et que le volume des documents en langue originale serait le suivant : 100 pages pour la documentation à établir avant la session, 100 pages pour la documentation à établir après la session et 150 pages pour la documentation à établir durant la session.

4. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les prévisions de dépenses s'établissent comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Avant la session		
i) Traduction (30 journées de travail), révision (40 journées de travail) et dactylographie (100 journées de travail)	23 500	
ii) Reproduction et distribution	<u>4 800</u>	
		33 300
II. Pendant la session		
i) Interprétation (16 interprètes)	93 600	
ii) Traduction (120 journées de travail), révision (60 journées de travail) et dactylographie (140 journées de travail)	59 100	
iii) Reproduction et distribution	2 800	
iv) Autre personnel - un fonctionnaire des conférences et un commis aux documents	1 600	
v) Bureau des services généraux - techniciens du son et dépenses générales de fonctionnement (2 000 dollars par semaine)	<u>8 000</u>	
		165 100
III. Comptes rendus analytiques		
i) Rédaction/traduction (440 journées de travail), révision (100 journées de travail) et dactylographie (600 journées de travail)	193 800	
ii) Reproduction et distribution	<u>28 700</u>	
		222 500

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
IV. Après la session		
i) Traduction (100 journées de travail), révision (50 journées de travail) et dactylographie (120 journées de travail)	35 400	
ii) Reproduction et distribution	<u>9 500</u>	<u>44 900</u>
	Total	<u><u>465 800</u></u>

5. Les prévisions de dépenses indiquées ci-dessus ont été calculées sur la base du coût intégral des services, c'est-à-dire en supposant que les dépenses en question ne pourront être absorbées dans les limites des ressources disponibles. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le plan des conférences pour 1973 sera examiné, on indiquera, dans l'état récapitulatif qui sera soumis alors, dans quelle mesure les dépenses afférentes aux services de conférence indiquées dans le présent rapport pourront être absorbées dans les limites des ressources existantes.
